



Soutien aux maraîchers : la MEL finance 100 % du reste à charge des dommages occasionnés par la tempête Eunice

Avec près de la moitié de son territoire cultivé, la MEL est la métropole la plus agricole de France. L'agriculture constitue un atout majeur pour les métropolitains. Elle améliore leur cadre de vie, structure les paysages, préserve les ressources et est source de développement économique. Toutefois, ce secteur d'activités cristallise de fortes attentes sociétales en matière d'alimentation et de pérennisation de la profession. Pour répondre aux difficultés rencontrées par les acteurs du secteur, le Conseil métropolitain a approuvé la création de deux aides distinctes destinées aux professionnels de la filière maraîchère.

Dans un contexte climatique et économique changeant, les exploitations agricoles doivent s'adapter et ont besoin de soutien pour développer des cultures mieux adaptées, de nouveaux débouchés, se diversifier, et investir pour se prémunir de dommages climatiques et fluctuations du marché. Ces dernières années ont en effet été marquées par des événements impactant fortement les exploitations agricoles métropolitaines : sécheresse, tempêtes, crises sanitaires ... ont mis en lumière la nécessité pour le secteur d'investir pour assurer la continuité de la production.

Pour les y aider et en référence au projet métropolitain qui considère l'agriculture et l'agroalimentaire comme un pan majeur de l'économie du territoire, la MEL a créé deux dispositifs permettant aux agriculteurs de soutenir l'investissement immobilier et de faire face lors d'un aléa climatique exceptionnel.

Une réponse directe à la tempête

En février, la tempête Eunice a lourdement impacté 28 exploitations maraîchères métropolitaines. En réaction, la Métropole Européenne de Lille offre aux maraîchers un soutien dédié aux dégâts causés. Cela se traduit par une aide au paiement des loyers et fermages de l'année en cours, allant jusqu'à 10 500€ pour les 28 exploitations impactées, ainsi qu'une aide à la reconstruction des outils de production endommagés, allant jusqu'à 250 000€.

Aller plus loin pour se préparer aux futures turbulences

Le deuxième dispositif actionné par la MEL est un soutien des maraîchers sur le temps long avec une aide à l'investissement immobilier agricole de 250 000 € par an, renouvelable chaque année, activé en cas d'aléa climatique exceptionnel.

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17

Clémence Tesson

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

03 20 21 22 76

06 30 46 23 35

